

5 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET RESULTATS ESCOMPTES



Renforcement de la notion d'efficacité environnementale du système.

De nouvelles exigences sur la mesure de la performance environnementale sont indiquées au chapitre 9 de la norme. Les « résultats escomptés » (ou attendus) du système concernent :

- l'amélioration de la performance environnementale;
- le respect des obligations de conformité;
- la réalisation des objectifs environnementaux.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.eco-innovez.com

www.fqp-bourgogne.org



ET INSCRIVEZ-VOUS AUX WEBINAIRES DE SENSIBILISATION

... des réunions interactives via Internet,
avec une présentation et des questions/réponses



CONTACTEZ-NOUS !

... Pour intégrer ISO 14001:2015

FQP Bourgogne : Corinne STRAUSS

06 14 67 39 18 / corinne.strauss@numericable.com

... Pour être accompagné sur l'éco-conception / éco-innovation et
aller plus loin sur l'approche cycle de vie de vos produits/services

ARDIE : Bénédicte DOLIDZE

03 80 40 33 98 / contact@ecoinnovez.com



MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Elargissez votre vision aux produits et services !

Les évolutions
en 5 points clés
de la norme ISO 14001:2015

Document édité en 2017



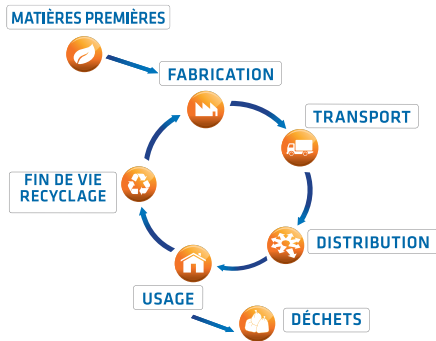
Un projet partenarial mené par



avec le soutien de



1 « PERSPECTIVE DE CYCLE DE VIE »



&



La nouvelle version de la norme invite à « élargir » le champ de vision des impacts environnementaux en considérant toutes les phases du cycle de vie du produit ou service, ainsi que les parties prenantes (en amont et en aval).

Utiliser des outils simplifiés (check-lists en éco-conception, ACV simplifiées comme le Bilan Produit de l'ADEME, etc) vous aidera à mener votre réflexion.

Nous avons intégré une démarche globale d'éco-conception de nos machines et travaillons main dans la main avec nos partenaires afin de trouver des solutions innovantes pour optimiser l'emballage des marchandises.

Marc Marques, Directeur du site GEBO-CERMEX de Corcelles-lès-Cîteaux



2 COHERENCE AVEC LES PRINCIPES DE RESPONSABILITE SOCIETALE



Volonté d'accroître la cohérence entre la mise en œuvre d'un système de management environnemental et les principes de la responsabilité sociétale des organismes (RSE/RSO).

Notre statut d'entreprise adaptée, nos activités, toutes les bases sont là pour que PROMUT Dijon soit une entreprise responsable ! Nous travaillons à tous les niveaux de l'entreprise, pour que ces valeurs prennent corps tous les jours dans l'exercice de nos activités !

Sandrine ALOISIO, Responsable QSE et référente RSE - PROMUT Dijon



3 APPROCHE RISQUE



Identifier les risques et opportunités pouvant affecter, de façon positive ou négative, les résultats attendus du système de management.

Utiliser les résultats :

- de l'étude du contexte dans lequel l'organisme évolue (chapitre 4.1)
 - de l'analyse des besoins des parties intéressées (chapitre 4.2)
- vous permettra de déterminer les risques et opportunités à prendre en compte.

Exemple : l'arrivée d'une nouvelle technologie pourra être considérée comme une opportunité de réduire ses consommations, et donc améliorer sa performance environnementale.

Dans chaque phase de nos projets, de l'ingénierie de ligne à la conception d'équipements en passant par l'audit de performance de lignes, nous faisons tout notre possible afin d'optimiser la consommation d'énergie et nous réfléchissons systématiquement à l'impact de nos solutions sur l'environnement.

Laurent Dincher, Responsable QSE du site GEBO-CERMEX de Corcelles-lès-Cîteaux



4 LEADERSHIP ET PROCESSUS

Renforcement du rôle donné à la direction (« leadership ») et apparition du terme « processus ».



Déployer et intégrer le management de l'environnement au sein de l'ensemble des processus « métiers » permet à chacun de s'impliquer sur les dispositions environnementales. Cela rend le système de management de l'organisme plus performant.

Pour nous démarquer de la concurrence, nous avons décidé de déployer une stratégie de diversification vers des prestations éco-socio-responsables. A tous les niveaux de l'entreprise, notre ambition est guidée par le devoir d'exemplarité et de redevabilité.

Sylvain DUPIC, Directeur - PROMUT Dijon

